

La Plaine Saint-Denis, le 21 décembre 2012

Gérard Quevillon est réélu à la présidence nationale du Régime Social des Indépendants

Gérard Quevillon a été élu, le vendredi 21 décembre 2012 par le conseil d'administration de la caisse nationale, à la présidence du RSI pour la mandature 2012-2018.

Gérard Quevillon, élu président de la caisse RSI de Basse-Normandie le 6 décembre puis, administrateur national le 17 décembre, a été réélu à la présidence nationale du RSI pour un nouveau mandat de six années après un premier mandat exercé sur la période 2006-2012.

Gérard Quevillon entend notamment approfondir le travail déjà engagé au service de la protection sociale des chefs d'entreprise indépendants assurés du RSI :

« Je ressens la responsabilité qui pèse sur moi avec cette réélection à la présidence du RSI dans un contexte de crise qui touche les travailleurs indépendants. J'y ajoute la fierté d'être en capacité de pouvoir prolonger mon action pour faire progresser la protection sociale des indépendants et consolider leur régime. J'exprime aussi la satisfaction de collaborer avec le nouveau conseil d'administration et l'ensemble des acteurs qui font vivre le régime au quotidien tant au niveau national que du réseau » a déclaré Gérard Quevillon dès l'annonce de sa réélection.

Composition du conseil d'administration de la caisse nationale du RSI

Le conseil d'administration national du RSI est composé de 50 administrateurs représentant les 30 caisses régionales élus au sein de leur conseil respectif le 17 décembre. La représentation nationale des caisses régionales est prévue selon les conditions suivantes :

- 42 représentants des 28 caisses communes aux groupes professionnels des artisans, industriels et commerçants et des caisses des DOM à raison d'un représentant par caisse de base et deux représentants au-delà de 150 000 ressortissants ;
- 8 représentants des 2 caisses du groupe des professions libérales.

Le taux de féminisation s'élève à 14 % avec 7 femmes administratrices au sein du conseil (contre 12 % en 2006). 66 % du conseil a été renouvelé avec 33 nouveaux arrivants.

Composition du bureau national

Aux côtés de Gérard Quevillon sont élus aux postes de vice-présidents :

- Louis Grassi (commerçant) ;
- Bernard Delran (professionnel libéral).

Le bureau, composé de dix membres, comprend également les trois présidents des sections professionnelles :

- François Fantauzzo pour la section professionnelle des artisans ;
- Franck Pezet pour la section professionnelle des industriels et des commerçants ;
- Olivier Aynaud pour la section professionnelle des professions libérales.

Le conseil d'administration a également élu comme membres de son bureau :

- Bernard Sauvagnac (artisan) : secrétaire ;
- Christian Brunet (artisan) : secrétaire adjoint ;
- René Pernot (commerçant) : trésorier ;
- Alain Juchat (artisan) : trésorier adjoint.

Biographie de Gérard Quevillon



Gérard Quevillon, 64 ans, restaurateur implanté à Cherbourg en Basse-Normandie a une longue carrière d' élu à son actif qui lui confère une solide expérience sur les sujets de protection sociale tant dans le domaine santé que retraite.

Premier vice-président de la caisse nationale Organic (Organisation autonome nationale d'assurance vieillesse de l'industrie et du commerce) de 1998 à 2005 et président de la Canam (Caisse nationale d'assurance maladie des professions indépendants) de 2001 à 2005, il est également président de l'Instance Nationale Provisoire de 2005 à 2006, chargée de préparer la mise en place du RSI.

Président de la caisse RSI de Basse-Normandie depuis le 24 avril 2006, il a été reconduit dans cette fonction le 6 décembre 2012.

Gérard Quevillon, représentant de la caisse RSI de Basse-Normandie au sein du conseil d'administration national, vient d'être réélu président national du RSI pour un deuxième mandat consécutif.

À propos du Régime Social des Indépendants

Le RSI assure une mission de service public en gérant pour 5,6 millions chefs d'entreprise indépendants - artisans, commerçants, industriels, professionnels libéraux - et de leurs ayants droit :

- l'assurance maladie obligatoire ;
- les assurances retraite de base, retraite complémentaire et invalidité-décès des artisans, industriels et commerçants.

Pour l'ensemble de ses assurés, le RSI développe des actions spécifiques en matière de prévention santé et d'action sanitaire et sociale. Administré par des représentants élus par les assurés, il se compose d'une caisse nationale et de trente caisses régionales.

Caisse nationale RSI
260-264 avenue du Président Wilson
93457 La Plaine Saint-Denis CEDEX

www.rsi.fr